

DEC 16/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 mai 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 mai 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 16/2015 à l'intérieur de la Section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2015

E 10270

Bruxelles, le 30 avril 2015
(OR. en)

8259/15

FIN 299

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Mme Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	23 avril 2015
Destinataire:	M. Janis REIRS, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 16/2015 à l'intérieur de la Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 16/2015.

p.j.: DEC 16/2015



Bruxelles, le 21/04/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CP	-40 000 000,00
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés)	CE	-40 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	CP	40 000 000,00
ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	CE	40 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I. 1

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 20/04/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	150 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	150 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	150 000 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	110 000 000,00
7 Prélèvement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,67 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/04/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

I.2

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés)

b) Données chiffrées à la date du 20/04/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR) [reportés]	198 922 866,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	198 922 866,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	198 922 866,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	158 922 866,00
7 Prélèvement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	20,11 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/04/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II. 1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 20/04/2015

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	872 446 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	872 446 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	211 084 170,19
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	661 361 829,81
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	701 361 829,81
7 Renforcement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,58 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	28 512,24
2 Crédits disponibles à la date du 20/04/2015	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Voir pages 5 et 6 (justification du renforcement des crédits d'engagement de la même ligne 23 02 01).

II. 2

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 20/04/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR) [reportés]	0,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	40 000 000,00
7 Renforcement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pts b) et c), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	62 508,54
2 Crédits disponibles à la date du 20/04/2015	8 867,24
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	85,81 %

d) Justification détaillée du virement

Au 15 avril 2015, le taux d'exécution des crédits inscrits sur les lignes de l'aide humanitaire (chapitre 23 02) était respectivement:

- de 85 % pour les engagements et de 24 % pour les paiements en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'aide alimentaire;
- de 100 % pour les engagements et de 22 % pour les paiements en ce qui concerne la préparation aux catastrophes.

Ce taux d'exécution est conforme à la stratégie opérationnelle et à la planification budgétaire pour 2015, telles qu'établies par la Commission. Sur la base de son évaluation des besoins humanitaires, la Commission détermine, pour les crises de longue durée, une dotation budgétaire préliminaire par pays pour l'année à venir. Par ailleurs, conformément aux orientations du Conseil et du Parlement européen, un montant de 176 millions d'EUR, soit près de 24 % du budget opérationnel initial, est resté non alloué pour permettre de faire face à l'évolution des priorités et à de nouveaux besoins («réserve opérationnelle»).

La situation au Soudan du Sud s'est considérablement détériorée ces dernières semaines. L'incapacité des belligérants à trouver une solution politique et à mettre fin au conflit armé, qui a éclaté en décembre 2013, a entraîné une aggravation de la situation humanitaire, déjà désastreuse, dans le plus jeune État du monde.

À l'heure actuelle, 2,5 millions de personnes souffrent de l'insécurité alimentaire à un niveau de crise ou d'urgence, alors que la période de soudure, qui est critique, devrait commencer en mai, ce qui aggravera encore la situation. Le plus inquiétant est que la capacité de résilience de la population ne cesse de décliner, vu que les réserves, notamment de nourriture et de semences, ont été épuisées l'an dernier par l'effort de survie.

La crise au Soudan du Sud a provoqué le déplacement de milliers de personnes vers l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda, pays voisins. Au total, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 387 200 personnes ont fui vers ces trois pays depuis le 15 décembre 2013. En outre, plus de 127 000 réfugiés sont arrivés au Soudan à la suite du conflit au Soudan du Sud.

L'afflux de nouveaux réfugiés, qui se poursuit à un rythme quotidien, vient aggraver une situation déjà désastreuse dans tous les pays concernés, qui accueillent déjà des centaines de milliers de réfugiés, notamment des Sud-Soudanais.

Une aide supplémentaire de l'UE, d'un montant de 40 millions d'EUR, est nécessaire pour financer des actions humanitaires liées à cette crise, comme l'indique l'annexe jointe. En particulier, il faudrait 30 millions d'EUR pour le Soudan du Sud et le Soudan, et 10 millions d'EUR pour les trois pays voisins touchés (Ouganda, Éthiopie et Kenya).

La Commission a examiné toutes les possibilités de reprogrammation au sein du budget de l'aide humanitaire. La réserve opérationnelle s'établit actuellement à 135 millions d'EUR en crédits d'engagement. Ce montant sera nécessaire pour maintenir une capacité de réaction suffisante pour faire face à l'aggravation de crises comme celles qui sévissent en République centrafricaine, en Libye, en Iraq, etc., et pour les interventions en cas de catastrophes de moindre ampleur et d'autres catastrophes naturelles récurrentes jusqu'à la fin de l'année.

La Commission a également étudié les possibilités de redéploiement de crédits au sein de la rubrique 4. Or, à ce jour, aucune disponibilité n'a été constatée.

C'est pourquoi un renforcement est demandé, à hauteur de 40 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement, par voie de mobilisation de la réserve d'aide d'urgence.

SUDAN and SOUTH SUDAN

2014 Total amount (including European Development Fund (EDF))	EUR 145.265 million
2015 Amount from the Humanitarian Implementation Plan (HIP) relating to this crisis	EUR 82 million
Total amount committed this year (including EDF)	EUR 82 million
Amount to be committed from the Operational Reserve	EUR 5 million
Other EC funding (Development Cooperation, Instrument contributing to Stability and Peace etc.)	0
Other donors (<i>source Financial Tracking Service as of 23/03/2015, including EU Humanitarian aid budget</i>)	USD 351 022 096

Total needs	EUR 30 million
Breakdown by country (if applicable)	
- South Sudan	EUR 27 million
- Sudan	EUR 3 million

Timing - When are the funds needed?
Immediately

Why additional funding is needed?
<p>South Sudan:</p> <p>The lack of political progress on the South Sudan peace negotiations (8 rounds without success) since December 2003 has resulted in a worsening humanitarian situation. The current humanitarian situation is such that: 2.5 million people are facing crisis/emergency levels of food insecurity; 6.4 million people (half of the country population) are in need of assistance and 4.1 million people will need to be assisted by the end of 2015; 1.5 million people have been internally displaced by the conflict since December 2013. The humanitarian outlook is very poor. A further deterioration in food security is to be expected from May onwards when the lean season begins. Ethnic victimisation and violence remains commonplace with large areas of the country out of bound for certain groups.</p> <p>Financial appeals: 2015 United Nations' appeal is worth USD 1.8 billion. To date USD 618 million have been pledged, including USD 452 million for South Sudan. As of 19 March 2015, 38% of pledges have been committed. In addition, there are separate appeals of Médecins Sans Frontières and the International Committee of the Red Cross (ICRC) of around EUR 100 million each, of which the ICRC appeal has a financial coverage of only 6.6%.</p> <p>Sudan:</p> <p>As a consequence of the armed civil conflict in South Sudan more than 127 000 refugees have fled</p>

into several areas of Sudan. The rate of arrival has increased in March 2015, with an estimated 4 000 new refugees. Over 50% of the refugees are in White Nile state where relocation camps (or "waiting sites" as defined by the Government of Sudan) were established. The rest are living in Khartoum, South Kordofan, West Kordofan and Blue Nile states. The expected inflow for 2015 is for 190 000 arrivals. This situation adds to an already fragile and underfunded acute nutritional crisis affecting all Darfur States, the three Eastern Sudan States and parts of South Kordofan and Blue Nile, where over 500 000 children are estimated to suffer from severe acute malnutrition.

In the appeal published on 23 February 2015, the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) estimates the financial need for 2015 for Sudan only at USD 68.3 million. Furthermore, the World Food Program urgently requires USD 10 million for the next six months to meet the needs of all refugees in Sudan.

What will it be used for?

South Sudan:

Main areas of response will be: food assistance; basic emergency services, including health and nutrition; protection.

Sudan:

The additional funding will be used for filling the gaps identified above and in particular to fund the operations of UNHCR and other mandated agencies in the country in favour of the refugees and conflict-affected people in Sudan.

HORN of AFRICA

(Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Somalia, Uganda)

2014 Total amount for this crisis (including European Development Fund (EDF))	EUR 101 million
2015 Amount committed through the initial Humanitarian Implementation Plan (HIP) relating to this crisis	EUR 77 million
2015 Total amount committed this year (including EDF)	EUR 77 million
Amount to be committed from the Operational Reserve	EUR 5 million
Other EU budget funding (Development Cooperation, etc.)	0
Other donors (<i>source Financial Tracking Service as of 27/03/2015</i>)	USD 7 783 277

Total needs	EUR 10 million
Breakdown by country (if applicable)	
- Uganda	EUR 4 million
- Ethiopia	EUR 4 million
- Kenya	EUR 2 million

Timing - When are the funds needed?
Immediately

Why additional funding is needed?
<p>The crisis in South Sudan has triggered the displacement of thousands of people in the neighbouring countries of Ethiopia (197 314), Kenya (45 431) and Uganda (144 455) since 15 December 2013. In total, according to United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), over 387 200 people have crossed into those three countries.</p> <p>The influx of new refugees continues on a daily basis and comes on top of an already dire situation in all the concerned countries which are hosting hundreds of thousands of refugees, including South Sudanese. Ethiopia has become the largest refugee host country in Africa with 660 000 refugees in 24 camps, 587 000 refugees live in Kenya in 2 main camps and 400 000 are settled within the host communities in Uganda.</p> <p>Without a peace agreement in sight in South Sudan, UNHCR expects the number of South Sudanese refugees to increase throughout 2015 to reach 340 000 in Ethiopia, 75 000 in Kenya and 210 000 in Uganda by the end of 2015.</p> <p>The displaced persons are granted prima facie status of refugees in all three countries. More than 80% of the new arrivals are women and children. Unaccompanied minors are not exceptional and numerous. Being a very vulnerable group, they remain a major protection concern.</p> <p>The 2015 Inter-agency Regional Refugee Response Plan is largely under-funded: up to 3% for Uganda and 5% for Ethiopia and Kenya, as it was already the case in 2014. UNHCR's supplementary appeal for the first 6 months of 2015 seeks USD 365 million for the almost</p>

500 000 current refugees in the four countries (including Sudan). In Uganda, the World Food Program (WFP) is implementing 50 percent ration cuts for refugees who arrived before June 2013 in order to stretch the available resources. Full rations may be restored as soon as new contributions reach the country.

What will it be used for?

Additional funding in the neighbouring countries would be allocated in priority to respond to the unmet basic needs of the refugees such as protection, shelter, water and sanitation, health services, Non Food Items, nutrition and food assistance. In Ethiopia and Kenya additional land allocation for camps establishment is being negotiated to host an increasing number of South Sudanese refugees. The establishment of new camps will trigger the need for reinforced support.

On the basis of the current level of needs (which is unlikely to decrease), it is estimated that at least EUR 10 million (for Ethiopia, Kenya and Uganda) is urgently needed to scale-up and deliver life-saving assistance to the populations directly affected by the South Sudanese crisis having fled to these countries.